



CAS CONFIRMÉS (à 15h) : 16.

CAS HOSPITALISÉS : 16 (6 en réa)

TAUX DE VACCINATION EN NC : 31,33% de la population vaccinable

- CONFINEMENT STRICT PENDANT 15 JOURS DEPUIS LE 7 SEPTEMBRE À MIDI.
 - LE PORT DU MASQUE (TYPE CHIRURGICALE OU UNS1) EST OBLIGATOIRE
 - L'ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE EST OBLIGATOIRE

TEST PCR

Drive aux urgences de l'ancien CHT 8h-17h.

Centre de dépistage du Mévipôle.

Drive sans RDV sur le parking du centre médico-social de RS à partir de lundi. UNIQUEMENT EN CAS DE SYMPTÔMES toux, perte d'odorat, fièvre légère).



CONTACTS UTILES

Numéro vert gratuit 05 02 02

Cellule d'information au public 26 63 36

Vice rektorat 05 00 16

1^{ÈRE} INJECTION

1 VACCINODROME SUPPLÉMENTAIRE À KO WE KARA

KO WE KARA

- Le public pourra venir se faire vacciner de 8 h à 18 h et 6 jours sur 7, du lundi au samedi inclus.
 - La vaccination est gratuite et ouverte aux plus de 12 ans sur présentation d'une pièce d'identité.
 - Pour les mineurs de moins de 16 ans, une autorisation d'un des deux parents est obligatoire le jour de l'injection.

- Jeudi 9 septembre à Ko We Kara (initialement prévu à l'Hôtel de province Sud).
 - Vendredi 10 septembre à la salle omnisport de Boulari (initialement prévu à la salle des communautés du Vallon Dore).

2ÈME INJECTION

- Les personnes ayant été vaccinées à l'Hôtel de la province Sud pour la 1ère injection devront se rendre à Kowe Kara pour la **2ème injection le JEUDI 9 SEPTEMBRE**, entre 8h et 18h. Un espace dédié leur est réservé.



TOUTES LES ÉQUIPES SONT MOBILISÉES ET VOUS ACCUEILLENT SANS RENDEZ-VOUS

DU LUNDI AU VENDREDI :

DU LUNDI AU SAMEDI INCLUS

- 📍 CMS de Bourail
 - 📍 CMS de l'Île des Pins
 - 📍 CMS de La Foa
 - 📍 CMS de Païta
 - 📍 CMS de Thio
 - 📍 CMS de Yaté

📍 Ko We Kara

La vaccination est gratuite et ouverte aux plus de 12 ans sous présentation de la pièce d'identité. Une autorisation parentale pour les mineurs de moins de 16 ans est obligatoire le jour de l'injection.

ÉDUCATION

LA PROVINCE SUD MET EN PLACE DÈS JEUDI 9 SEPTEMBRE, UN ACCUEIL DANS LES ÉCOLES POUR LES ENFANTS DES PERSONNELS DITS PRIORITAIRES.

Les horaires des garderies et des classes demeurent inchangés.

Dans la mesure du possible, chaque enfant doit se présenter à l'école avec son matériel scolaire (cartable, trousse, cahier etc.).

LISTES DES ÉCOLES CONCERNÉES

→ **Commune de Dumbéa**

École Louise De Greslan (Auteuil)

→ **Commune du Mont-Dore**

École Hélène Chaniel (Pont des Français)

→ **Commune de Païta**

Ecole Jean Baptiste Gustin (Païta Sud)

→ **Commune de Nouméa**

Ecole Frédéric Surleau (centre ville)

Ecole Guy Champmoreau (Tuband)

Ecole Ernest Risbec (Faubourg Blanchot)

Pour information, l'école privée internationale James Cook accueille également les élèves (Inscription au 28.47.12)

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

20 49 05

aux heures ouvrables

des.bureau-ecoles@province-sud.nc

Cette mesure spécifique a pour but de soulager les familles des personnels prioritaires. Ces parents exerçant une profession prioritaire et souhaitant un accueil de leur enfant doivent **obligatoirement s'inscrire** et fournir une ou deux attestations de leur employeur selon le cas de figure.

Détail des professions prioritaires

- Tout personnel travaillant en établissement de santé public/privé (hôpitaux, cliniques, dispensaires, centres de soins) ;
- Tout personnel travaillant en établissement et/ou service social ou médico-social (personnes âgées, personnes en situation de handicap, protection de l'enfance et protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, lutte contre les exclusions, services tutélaires) ;
- Les professionnels de santé dits de « ville » (médecins, sages-femmes, infirmières, ambulanciers, pharmaciens, biologistes) ;
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie ;
- Les personnels des services de gendarmerie nationale, de la direction territoriale de la police nationale, des polices municipales, et de la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques et des sapeurs-pompiers ;
- Les personnels enseignants et personnels des établissements « petite enfance » chargés d'accueillir les enfants dans le cadre du service minimum de garde des enfants des personnels prioritaires.

Pour des raisons d'organisation et pour ne pas surcharger les écoles d'accueil, **aucun parent ne doit se présenter spontanément** dans une école d'accueil sans inscription et validation préalable auprès de la direction de l'éducation (bureau des écoles).

L'accueil des enfants dans les écoles ci-dessous désignées, se fera :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis par les équipes enseignantes et les agents communaux
- les mercredis, toute la journée, en centres de loisirs de la province Sud

Les directeurs, les enseignants et les personnels communaux mobilisés dans les écoles organiseront l'accueil de ces enfants (10 maximum par groupe) en appliquant les gestes "barrière" et en prenant en compte les mesures sanitaires en vigueur.

Il appartient aux parents de prévoir un repas froid (lunch box hermétique au nom de l'enfant, couverts et gourde).

VIE PRATIQUE



Numéro vert gratuit **05 02 02**

Cellule d'information au public **26 63 36**

Vice rectorat **05 00 16**

EEC **05 36 36**

Calédonienne des Eaux **05 01 25**

Enercal **25 06 66**

OPT **1000**

LA PROVINCE SUD ANNONCE LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PLAN D'URGENCE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES IMPACTÉES PAR CE 3^E CONFINEMENT DANS LES PROCHAINS JOURS.

UNE LARGE COMMUNICATION SERA DIFFUSÉE SUR LA PAGE [FB PROVINCE SUD 100 % PRATIQUE](#) ET SUR SON SITE INTERNET.



**CONTINUITÉ
DU SERVICE PUBLIC**

Pour toute demande :



province-sud.nc/contact

**VOS DÉMARCHES
EN LIGNE**

+ de 100 raisons
de vous connecter
sans vous déplacer.



province-sud.nc/demarches

LES ATTESTATIONS DE DÉPLACEMENT

Les déplacements sont interdits sauf dans certains cas et uniquement à condition d'être munis d'une attestation professionnelle de déplacement ou d'une attestation de déplacement dérogatoire disponible sur le site <https://gouv.nc> ou en cliquant sur les liens ci-dessous :

- Pour les déplacements professionnels : <https://urlz.fr/gpfc>
- Pour les déplacements autres : <https://urlz.fr/gpfe>
- L'attestation de déplacement dérogatoire numérique est également disponible : <https://attestationcovid19.gouv.nc>

Possibilité de récupérer des attestations papiers à l'accueil de la police municipale, 10 rue du Général Galliéni : 6h-18h en semaine, 6h-12h en week-end

Toutes les informations relatives à la **continuité du service public provincial** pendant la crise sanitaire et le confinement : *actualités Covid-19, aides aux entreprises et patentés, contacts des services provinciaux ouverts, les vaccinations, les gestes barrières, l'accueil des enfants des personnels prioritaires,...* sont à portée de clic sur cet espace très complet :

→ <https://www.province-sud.nc/covid-19>

Les réseaux de transports BETICO, RAI et AIR CALÉDONIE sont fermés sur toute la période du confinement SAUF le réseau Tanéo qui continue de circuler aux horaires vacances scolaires et été : <https://www.taneo.nc/plans-et-horaires>



**PERMANENCE D'ACCUEIL AU CENTRE ADMINISTRATIF
DE LA PROVINCE SUD (CAPS) DE 7h30 À 16h**

Les agents d'accueil du Centre Administratif de la province Sud poursuivent leurs missions et répondent à vos questions au 20 30 40.

Les documents urgents doivent être déposés dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet à l'Hôtel de la province Sud.

LES GESTES BARRIÈRES

Pendant la période de confinement, sauvez des vies, restez chez vous ! Pour ceux qui sont amenés à sortir de chez eux et pour garantir la santé de tous, faites les bons gestes !

Gardez vos distances : maintenez 2 mètres entre vous et les autres personnes. Petit repère : 2 adultes face à face bras et mains tendus face à eux, ne doivent pas se toucher.

Pour se dire bonjour : pas de contact physique, pas de bises, pas de check, pas de serrage de mains.

Lavez-vous les mains au savon très régulièrement, pendant au moins 20 secondes. N'oubliez pas de frotter les poignets et entre les doigts.

Toussez ou éternuez dans votre coude.

Utilisez des mouchoirs à usage unique

COVID-19 CORONAVIRUS

HYGIÈNE DES MAINS

LAVAGE AU SAVON

Le lavage des mains au savon permet d'enlever les saletés présentes sur vos mains et d'éliminer en grande partie les microbes.

→ QUAND SE LAVER LES MAINS ?

Dès que vos mains sont sales

Après être allé aux toilettes

Au retour des courses, de la promenade, ou du travail...

Avant de manger ou de préparer à manger

Après avoir fait du ménage, du jardinage, du bricolage, même si on a porté des gants

Après avoir caressé votre animal de compagnie

Quand vous mettez des gants, vous ne pouvez pas vous laver les mains ou vous les désinfecter avec de la solution hydroalcoolique. Les microbes restent de ce fait sur vos gants, et vous vous contaminisez, ainsi que les autres en contaminant l'environnement.

FRICTION À LA SOLUTION HYDROALCOOLIQUE

La friction à la solution hydroalcoolique permet de vous désinfecter les mains.

→ QUAND SE FRICTIONNER LES MAINS ?

Quand on n'a pas de point d'eau à disposition pour se laver les mains

Quand on entre dans un magasin et quand on en sort

Quand on arrive chez son médecin, au dispensaire, à l'hôpital et quand on en sort

Numéro vert
générales Covid
05 02 02

Numéro vert
et RDV vaccination
05 00 33
De 8 h à 17 h
les jours ouvrés

province-sud.nc/covid19



AGIR POUR
L'AVENIR
PROVINCE SUD

COVID-19 CORONAVIRUS

PORT DU MASQUE BARRIÈRE EN TISSU À USAGE NON SANITAIRE (UNS) *

EN COMPLÉMENT DES GESTES BARRIÈRES

POUR LES PERSONNES NON MALADES
QUI SE DÉPLACENT OU QUI TRAVAILLENT



1 Se laver les mains avant la pose du masque



2 Le masque doit recouvrir le nez,
la bouche et le menton



3 Ne plus le toucher une fois en place



4 Se laver les mains après l'avoir enlevé



5 Le laver tous les jours à 60° pendant 30 minutes



6 Possibilité de le repasser

Numéro vert
générales Covid

05 02 02

Numéro vert
et RDV vaccination

05 00 33

De 8 h à 17 h
les jours ouvrés

* Il ne s'agit pas d'un produit de santé (pas de marquage CE) et il reste sous la responsabilité de l'utilisateur.

province-sud.nc/covid19



AGIR POUR
L'AVENIR
PROVINCE SUD

COVID-19 CORONAVIRUS

LES GESTES EN RENTRANT À LA MAISON



1 Se laver les mains
avant de quitter le travail



2 Respecter une distance de 2 mètres
avec ses enfants / son conjoint
en arrivant à la maison



3 Enlever et laisser ses chaussures à l'entrée



4 Laisser son sac, ses clés à l'entrée
(par exemple dans une boîte dédiée)



5 Enlever ses vêtements
(lavage conseillé à 60° C pendant 30 minutes)



6 Bien se laver les mains et se doucher



7 Désinfecter les objets ramenés de l'extérieur
(téléphone portable, lunettes, clés), les poignées
de porte avec une lingette désinfectante
ou une solution avec eau de javel ou alcool 70°

Numéro vert
générales Covid

05 02 02

Numéro vert
et RDV vaccination

05 00 33

De 8 h à 17 h
les jours ouvrés

AGIR POUR
L'AVENIR
PROVINCE SUD

province-sud.nc/covid19



AGIR POUR
L'AVENIR
PROVINCE SUD